

Editorial

C'est le printemps... d'une nouvelle Santé au travail. Les projets de Services fleurissent, les racines puisent plus profondément dans les attentes et les besoins des bénéficiaires, notamment à la faveur d'une nouvelle gouvernance...

Mais en cette saison intermédiaire, il est toujours à craindre les gelées qui détruisent les bourgeons, qui mettent à mal la fleuraison, et donc la future récolte.

Dans le cas des SSTI, si le vent qui vient de l'agrément était trop froid, il pourrait mettre un coup d'arrêt au renouveau. Espérons au contraire que la lumière et la chaleur domineront.

Le terrain a besoin d'éléments favorables pour être fertile : il importe, dans tous les cas, que les jardiniers n'économisent pas leur peine : le sol s'est appauvri ces dernières années.

En reconnaissant que la réalité puisse être moins bucolique que ce qui précède, la métaphore peut néanmoins porter une part de vérité...

Réforme

Mise en place effective de la nouvelle gouvernance des SSTI

(Services de Santé au Travail Interentreprises)



En début d'année, le Ministre a annoncé une Conférence sociale en juillet 2013 (entre autres, évolution du COCT, des CRPRP...), ceci en rapport avec le thème "amélioration de la qualité de vie au travail" actuellement en cours de négociations interprofessionnelles. Il est hautement probable qu'il y sera traité de la situation de la mise en application de la réforme du fonctionnement des Services de santé au travail depuis le 1^{er} juillet 2012.

Dès lors, il est évident que sera considérée la perception qu'ont les partenaires sociaux du mode de gestion des SSTI. Dans ce cadre, la mise en place effective et sans ambiguïté de la nouvelle gouvernance définie par la loi et les décrets de 2011 et 2012 sera de toute évidence scrutée avec attention.

Le Cisme, qui avait en son temps exprimé ses réserves sur les équilibres de responsabilités à préserver au sein des instances de gouvernance, a depuis préparé et diffusé, à titre de guide, des statuts-types conformes à la lettre et à l'esprit des nouveaux textes. Il était bien sûr essentiel que chaque Service prenne acte des nouvelles dispositions et les transcrive effectivement dans ses statuts et son règlement intérieur. C'est ainsi que l'immense majorité des SSTI ont déjà à ce jour mis en place la nouvelle gouvernance et qu'ils s'en félicitent.

Cependant, quelques critiques sur la conformité et la pratique du paritarisme dans les conditions de fonctionnement des SSTI pourraient encore aujourd'hui mettre en doute, notamment, la volonté de concertation sur les sujets opérationnels qui sont à traiter pour assurer les missions qui sont confiées aux Services. Si le strict équilibre entre représentants employeurs et salariés au sein du Conseil d'administration n'était pas effectif ou si le poste de Trésorier ou de Président de la Commission de contrôle étaient vacants, il est important qu'il n'y ait pas d'autres explications que la difficulté que peuvent parfois rencontrer certaines organisations syndicales à pourvoir les sièges qui leur ont été offerts.

Le Conseil d'administration du Cisme renouvelle donc son invitation à l'ensemble de ses adhérents à finaliser, dans les meilleurs délais, si ce n'était déjà fait, la mise en conformité de leur gouvernance. En outre, la structure permanente du Cisme demeure à leur disposition pour toute intervention qu'ils pourraient souhaiter.

Enfin, le Cisme a fait savoir qu'il est favorable à des contacts périodiques avec les partenaires sociaux à l'échelon national pour faciliter la prise en compte concertée des éventuelles difficultés constatées et éviter, autant que possible, de susciter prématurément les réactions des pouvoirs publics. ■

ACTUALITÉ PROFESSIONNELLE

» Structure de l'emploi

Page 4. Répartition des salariés du secteur privé en 2011 : quel impact sur l'activité des Services ?

» 70 ans du Cisme

Page 4. Parution.

VIE DES RÉGIONS

» Ateliers du Cisme pour la région PACA

Page 5. Le 26 avril prochain à Aix-en-Provence.

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

» Négociations collectives

Page 6. Poursuite des discussions sur la classification des emplois.

ACTUALITÉ RH

» Interview

Page 6. Hervé Turpin, directeur de l'ALSMT (Nancy) et Président de la Commission RH du Cisme.

MÉDICO-TECHNIQUE

» Appel à communication pour les 50^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme

Page 7. La Santé au travail en 2013 : quelles actions des SSTI auprès des entreprises ?

» Thésaurus harmonisés

Page 8. Cohérence entre le portail pénibilité et le DMST.

JURIDIQUE

» Articulation entre les accords "seniors" et les contrats de génération

Page 11. Circulaire interministérielle n° 2012/17 du 2 octobre 2012 et loi n° 2013-185 du 1^{er} mars 2013.

» Aptitude avec réserves

Page 12. Comment doit réagir l'employeur ?

» Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Page 14. Où en est-on ?

» Jours fériés en 2013

Page 16. Quelles obligations pour les employeurs ?

N'oubliez pas !

26 AVRIL 2013

LES ATELIERS DU CISME

AIX-EN-PROVENCE

AGRÈMENTS DES SERVICES

RAPPEL DU CISME

A LIRE P. 15